

# BILAN D'ACTIVITÉ 2018



COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL  
DE MARSEILLE

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

## Laurence HEMLINGER

La cour administrative d'appel de Marseille, juge d'appel des trois tribunaux administratifs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Marseille, Nice et Toulon) ainsi que des tribunaux administratifs de Montpellier, Nîmes et Bastia, connaît toujours une croissance d'activité soutenue en 2018. Son étirage qui, l'année dernière, se trouvait autour de 5 000 dossiers, s'est déporté au-delà des 5 500 dossiers.

Grâce à l'engagement sans faille de ses membres, la cour confirme néanmoins la baisse tendancielle de ses délais de jugement qui s'établissent, en moyenne prévisible, à 10 mois et demi.

Plus que jamais, l'œuvre humaine de justice nécessite d'adapter soigneusement les moyens publics dont nous disposons aux enjeux juridiques et concrets des dossiers dont nous sommes saisis. La cour administrative d'appel de Marseille continue de s'y employer avec persévérance.

5 532

affaires enregistrées,  
+ 9 % par rapport  
à 2017

5 685

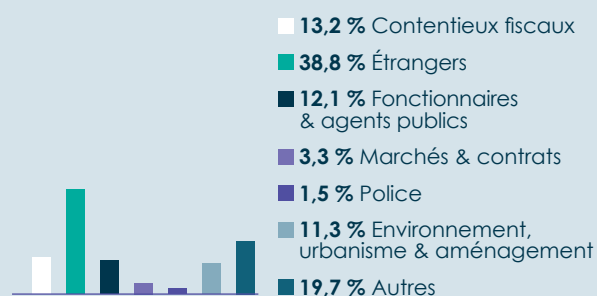
affaires jugées,  
+ 6 % par rapport  
à 2017

Délai prévisible moyen de jugement

10 mois 13 jours

- 50 % entre 2008 et 2018

### Répartition des affaires jugées en 2018 par type de contentieux



### Nombre d'affaires en données nettes

